## WALTEMBOURG

## Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

| CODE                 | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE  |
|----------------------|---|---|--|--|
| I1 ex<br>CanaTM<br>D | Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz. | Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement   | Arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel existantes, exploitées par GRTGaz. | NaTran (ex GRTGaz) -Direction des<br>Opérations-<br>Pôle Opérationnel de Coordination et de<br>Soutien<br>Département Maîtrise des Risques<br>Industriels<br>Centre Travaux Tiers et Urbanisme<br>2 Boulevard de la République-ZI-B<br>62232 ANNEZIN |
| 13                   | Servitudes concernant<br>l'établissement des<br>canalisations de transport de<br>gaz, d'hydrocarbures et de<br>produits chimiques   | L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.   | Gazoduc SAVERNE<br>SARREBOURG  | NaTran (ex GRTGaz) -Direction des<br>Opérations-<br>Pôle Opérationnel de Coordination et de<br>Soutien<br>Département Maîtrise des Risques<br>Industriels<br>Centre Travaux Tiers et Urbanisme<br>2 Boulevard de la République-ZI-B<br>62232 ANNEZIN |
| I4                   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.   | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Réseau 20 KV.  | ENEDIS-ERDF<br>allée Philippe Lebon, BP 80428<br>57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX   |

DDT/MOTP

| CODE | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE   |
|------|---|---|--|---|
| PT1  | Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques.   | Articles L 57 à L 62-1 et R 27 à R39 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la Poste et des télécommunications, modifiée par la loi du 26.7.1996 de réglementation des télécommunications), Article L 108. | Décret du 10/02/2017 (centre de BOURSCHEID - Quartier la Horie) qui abroge et remplace le décret du 12/04/1995 (centre de PHALSBOURG - BOURSCHEID - Quartier la Horie).                              | Direction interarmées des réseaux<br>d'infrastructure et des systèmes<br>d'information Metz<br>Quartier de Lattre de Tassigny<br>BP n°30001<br>57044 METZ Cedex 1 |
| PT2  | Servitudes de protection contre les obstacles .   | Articles L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T.                | Décret du 15/02/2017 (centre de BOURSCHEID - Quartier la Horie) qui abroge et remplace le décret du 11/04/1995 (centre de réception radioélectrique de PHALSBOURG - BOURSCHEID - Quartier la Horie). | Direction interarmées des réseaux<br>d'infrastructure et des systèmes<br>d'information Metz<br>Quartier de Lattre de Tassigny<br>BP n°30001<br>57044 METZ Cedex 1 |
| T4   | Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes de balisage.  | Articles L. 281, R. 241,1 à R. 241.3 et D. 243.1 à D. 243.8 du Code de l'aviation civile.   | Aérodrome de PHALSBOURG<br>BOURSCHEID.   | Unité de soutien de l'infrastructure de la<br>Défense de Phalsbourg<br>4 route nationale<br>57370 PHALSBOURG  |
| T5   | Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes de dégagement.  | Articles L. 281, R. 241.1 à R. 243.3 et D. 242.1 à D. 242.14 du Code de l'aviation civile. Arrêté interministériel du 31.12.1984. Article R. 242.1 du Code de l'aviation civile.  | Aérodrome de PHALSBOURG<br>BOURSCHEID, arrêté<br>interministériel du 5.1.1993 paru<br>au J.O. le 16.1.1993.  | Unité de soutien de l'infrastructure de la<br>Défense de Phalsbourg<br>4 route nationale<br>57370 PHALSBOURG  |
| Т7   | Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières. | Articles R. 244.1 et D. 244.1 à D. 244.4 du Code de l'aviation civile (Plan circulaire horizontal de rayon 24 Km centré sur l'aérodrome).   | Aérodrome de PHALSBOURG-BOURSCHEID de cote limite 460 m NGF, décret du 05/01/1993.   | Unité de soutien de l'infrastructure de la<br>Défense de Phalsbourg<br>4 route nationale<br>57370 PHALSBOURG  |

DDT/MOTP